

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er juillet 2016

SIMPLIFICATION TRANSPORT PUBLIC PARTICULIER DE PERSONNES - (N° 3855)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD53

présenté par
M. Grandguillaume, rapporteur

ARTICLE 8

À l'alinéa 7, substituer aux mots :

« dans la »,

le mot :

« en ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.